

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 juin 2018

**Rapporteur :
Madame Anne-Marie
STENOU**

N° 48

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 05/07/2018
- la transmission au contrôle de légalité le : 04/07/2018 (accusé de réception du 04/07/2018)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Théâtre Max Jacob : actualisation du règlement intérieur

Datant de 1904, le règlement intérieur du théâtre Max Jacob nécessite d'être mis à jour.

Le règlement intérieur du théâtre Max Jacob actuellement en vigueur a été approuvé par le conseil municipal du 1^{er} juin 1904 et modifié à plusieurs reprises entre 1950 et 1955.

Il précise un certain nombre d'obligations, notamment en matière de sécurité, que les différents utilisateurs du lieu doivent respecter. Afin de l'actualiser et de l'adapter aux pratiques modernes, il est nécessaire de le modifier.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'adopter le règlement intérieur du Théâtre Max Jacob.